



Liberté – Egalité - Fraternité

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre
des procès-verbaux du Conseil Municipal
Séance du 28 MARS 2013**

Nombre de conseillers en exercice : 26

Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2013, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le JEUDI 28 MARS 2013 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MOLLET, Maire de Teyran.

Etaient présents : MOLLET Jean-Pierre, ANQUETIL Frédéric, CROS Béatrice, D'AURIA Salvator, CLÉROUX Pierre, SAUVAIRE Guy, LAFOND Jeanne, SÉVILLA Pierre, GIMONET Stéphanie, VALÉRY Maryline, MONGE Anne, NUSBAUM Évelyne, RIMBAUD Kim, VELLAS Didier, DUCROS Patrick, TOIROT Philippe, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : GUIBOUT Aurélie à MOLLET Jean-Pierre, ARNOLD Hervé à NUSBAUM Evelyne, BANO Valérie à MONGE Anne, ALIGNAN Thierry à VALÉRY Maryline, CHEN Olivier à D'AURIA Salvator, PETIT Jacques à RIMBAUD Kim, CHAUVIN Christian à CLÉROUX Pierre, HAUBIN Jean-Pierre à ANQUETIL Frédéric, GERMAIN Arthur à DUCROS Patrick, LAURENT Norbert à VELLAS Didier.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Kim RIMBAUD est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire propose d'ajouter 3 points à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Création d'une sixième classe à l'école maternelle et d'une neuvième classe à l'école primaire.
- Demande de subvention pour le déplacement modes doux : avenue de Vendargues
- Demande de fonds de concours pour le déplacement modes doux

A l'unanimité, les points sont rajoutés à l'ordre du jour de la séance.

INFORMATIONS DIVERSES

Ecole primaire : le cross sera organisé le lundi 5 avril 2013.

CSDND :

La prochaine Commission Locale du Centre de stockage de Castries aura lieu le 16 avril 2013.

ZAC :

Le dossier complet a été transmis à la DRÉAL et sera en consultation en Mairie la semaine prochaine. A la mi-juin, nous devrions délibérer pour la création de la ZAC.

Logements sociaux :

Un référé suspension de l'arrêté préfectoral a été déposé et dans un deuxième temps, un recours au fond sera fait contre l'intégration de la commune dans l'agglomération de Montpellier.

Logements sociaux du Récantoun :

Un logement venant récemment d'être libéré a été attribué à un couple de Teyrannais.

Salles municipales :

Le club du Biscan Pas déménagera vers le 15 avril. L'inauguration des salles multi-activités fixée au samedi 3 avril a été suspendue car il est possible d'obtenir une subvention du Conseil Régional Languedoc Roussillon.

Feux d'artifice du 13 juillet:

Le tir des feux d'artifice est remis en question car un problème subsiste quant au lieu de tir. Décision à prendre prochainement.

Eclairage public :

La rue des sports vient d'être équipée.

1 - Approbation du Procès Verbal du Conseil Municipal du 21 février 2013

Philippe TOIROT signale donc que la date de l'inauguration des salles multi-activités vient de changer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 21 février 2013.

2 – Création d'un emploi avenir

En vue d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, le gouvernement a créé des emplois d'avenir destinés aux jeunes de 16 à 25 ans.

Ce contrat est d'une durée d'un an renouvelable jusqu'à 3 ans. L'Etat prend à sa charge 75% du SMIC brut. Le coût restant à la charge de la collectivité serait de 534 € mensuel.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'avenir aux Services Techniques à compter du 1^{er} juin 2013 pour une durée initiale d'un an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer un emploi avenir à compter du 1^{er} juin 2013.

3- Emploi CAE : régularisation

La Trésorerie de Castries a demandé aux Services de la Mairie la régularisation concernant la création de deux postes de contrat d'accompagnement à l'emploi pourvus depuis septembre 2011. Les démarches légales ont été faites auprès du Pôle Emploi mais il convient de régulariser la situation dans le cadre du renouvellement de ces contrats qui a lieu tous les six mois.

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée deux emplois de contrat d'accompagnement à l'emploi à temps complet.

4 – Régularisation pour le poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 2^{ème} classe

Un agent en congé de maternité en 2010 avait été remplacé à la médiathèque. Cet agent a ensuite choisi de revenir à 60 %. Un contrat à durée déterminée avait été alors proposé à l'agent qui avait assuré le remplacement en vue de compléter le poste.

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation par la création de ce poste à la médiathèque.

A l'unanimité, le Conseil Municipal crée un poste d'Adjoint Territorial du Patrimoine de 2^{ème} classe.

5-Dispositif investissement localif « Duflot »

L'article 80 de la loi des finances initiale pour 2013 a mis en place un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire pour succéder au dispositif « scellier » visant à développer une offre de logements locatifs. Teyran est une commune éligible à ce dispositif.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à demander la demande d'agrément auprès du Préfet pour que Teyran soit éligible au dispositif « Duflot ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander la demande d'agrément auprès du Préfet pour que Teyran soit éligible au dispositif « Duflot ».

6 – Cession gracieuse au profit de la commune (Mme CAUDRON)

Par courrier en date du 13 février 2013, Madame CAUDRON PONS Bernadette a saisi la commune pour demander la régularisation de la cession gracieuse de la totalité de la parcelle référencée n°2397 sise au chemin des sports suite à l'élargissement de la voie.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis sur cette régularisation et de permettre à M. le Maire de signer l'acte notarial subséquent. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à régulariser la cession gracieuse au profit de la commune de la parcelle de Madame CAUDRON cadastrée section B2397 d'une superficie de 267 m².

7 – Marché de travaux : extension de la Médiathèque

Les locaux de la MJC ayant été transférés au sein de la nouvelle salle multi-activités, la commune envisage d'agrandir la Médiathèque et de la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. A ce titre, il est nécessaire de lancer un marché en procédure adaptée pour entreprendre les travaux d'aménagement. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer ce marché pour les travaux d'aménagement dont le montant est estimé à 80 000 € HT.

Didier VELLAS :
Un bureau d'étude a-t-il été désigné ?

Kim RIMBAUD :
Cela va être lancé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer le marché pour les travaux d'extension de la Médiathèque dont le montant est estimé à 80 000 € HT.

8 – Extension de la Médiathèque : demande de subventions auprès des partenaires financiers

Dans le cadre du projet d'extension et de mise en accessibilité de la Médiathèque, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à demander les subventions auprès de l'Etat, du Conseil Général de l'Hérault, de la Région Languedoc Roussillon et de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à demander les subventions auprès des organismes précités dans le cadre de l'extension de la Médiathèque.

9 – Marché de services et de travaux : entretien de l'éclairage public

La commune a souscrit un marché de services dans le cadre de la gestion de son éclairage public qui intègre d'une part l'entretien courant et d'autre part la mise à niveau et le renouvellement de ses équipements d'éclairage.

Ce marché arrive à son terme en juillet 2013 et il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer une consultation et la publicité pour un appel d'offres concernant ce marché et de l'autoriser à signer le marché.

Ce marché sera conclu pour une durée de 8 ans pour un montant estimé à 950 000 € (entretien et travaux).

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer une consultation et la publicité pour l'appel d'offres concernant ce marché et à signer le marché conclu pour une durée de 8 ans pour un montant estimé à 950 000 € (entretien et travaux).

Patrick DUCROS :

Les éclairages de Noël seront-ils étendus à l'entrée du village route de Vendargues ?

Frédéric ANQUETIL :

Cela est prévu pour le Noël 2013.

10 – Prix de vente des concessions au columbarium

Le prix de vente des concessions au columbarium avait été fixé à 900 € il y a cinq ans. Il est proposé de revaloriser le prix de vente en prenant en compte le taux d'inflation annuel et de proposer le montant de 950 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le prix de vente des concessions au columbarium d'une durée de 30 ans, au prix de 950 €.

11 - Convention de concession avec GRDF : renouvellement

Depuis le 5 juin 1985, GRDF exploite le réseau de distribution de gaz naturel sur la commune par contrat de concession. Ce contrat arrive à échéance en 2015 et GRDF nous propose de renouveler le contrat actuel de gré à gré et sans concurrence comme l'impose la loi (contrat antérieur au 19/11/2004) et de bénéficier alors d'une redevance de concession de 2774€ au profit de la commune en 2013 et les années suivantes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à renouveler par anticipation le contrat de concession avec GRDF et de bénéficier alors d'une redevance annuelle de 2774 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de concession avec GRDF selon les modalités précitées.

12 – Liste des marchés conclus en 2012

Conformément à l'arrêté ministériel du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 10 mars 2009, la liste des marchés supérieurs à 20 000 € conclus chaque année doit être publiée. Le tableau ci-joint liste les marchés publics conclus en 2012.

Le Conseil Municipal prend acte de la liste des marchés conclus en 2012.

13 – Carte intercommunale : fusion des syndicats

Par courrier en date du 8 février 2013, M. le Préfet a saisi les communes membres des syndicats de restauration du Bérange, du SIVU Ulysse (aire des gens du voyage), du SIVU du centre de loisirs de Fondespierre et du SIVOM la Farigoule (Maison de Retraite de Castries) concernant la fusion de ces structures intercommunales.

M. le Préfet a sollicité les communes afin d'engager une réflexion quant au projet d'arrêté de fusion qui devra intervenir avant le 1^{er} juin 2013.

Il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer.

A l'unanimité, le Conseil Municipal s'oppose à la fusion des syndicats de restauration du Bérange, du SIVU Ulysse, du SIVU du centre de loisirs de Fondespierre et du SIVOM la Farigoule.

Monsieur le Maire signale que la compétence des aires de gens du voyage va être transférée à la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Monsieur le Préfet recevra le Président du Syndicat de Restauration du Bérange, Pierre DUDIEUZÈRE, le 12 avril 2013. Jean-Pierre MOLLET assistera à l'entrevue.

Jean-Pierre MOLLET remercie les Services des Finances pour le travail sur le budget et la gestion des soucis avec le logiciel informatique notamment.

14 - Approbation du compte administratif M14 de l'exercice 2012

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au Conseil pour approbation. Il est conforme au compte de gestion du comptable.

Monsieur MOLLET quitte la salle du conseil.

A l'unanimité (25 voix pour), le Conseil Municipal adopte le compte administratif M14 de l'exercice 2012.

Monsieur MOLLET réintègre la salle du conseil.

15 – Adoption du compte de gestion M 14 de l'exercice 2012

Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil Municipal. Il est consultable en mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion M14 de l'exercice 2012.

16 – Affectation des résultats M14 de l'exercice 2012

Le compte administratif laisse apparaître en section de fonctionnement un résultat positif de 444 881,62 € et en section d'investissement un résultat négatif de 735 223,98 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat positif de la section de fonctionnement d'un montant de 444 881,62 € en section d'investissement pour assurer la couverture du besoin de financement.

17 – Approbation du compte administratif M49 de l'exercice 2012

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au Conseil pour approbation. Il est conforme au compte de gestion du comptable.

Monsieur MOLLET quitte la salle du conseil.

A l'unanimité (25 voix pour), le Conseil Municipal adopte le compte administratif M49 de l'exercice 2012.

Monsieur MOLLET réintègre la salle du conseil.

18 – Adoption du compte de gestion M49 de l'exercice 2012

Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil Municipal. Il est consultable en mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion M49 de l'exercice 2012.

19 – Affectation des résultats M49 de l'exercice 2012

Le compte administratif laisse apparaître en section de fonctionnement un résultat positif de 62 231,94 € et en section d'investissement un résultat positif de 587 689,77 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter 20 000 € en section de fonctionnement et 42 231,94 € en section d'investissement.

Patrick DUCROS :

Est-on raccordé à Maera ? Quelle taxe est appliquée ?

Jean-Pierre MOLLET :

Cela a été négocié avec l'agglomération. Il conviendra de renégocier lorsque nous serons au-dessus du seuil de 5 500 habitants.

Patrick DUCROS souhaiterait avoir un ordre de prix.

20 – Approbation du compte administratif du budget annexe « les Aucélous » de l'exercice 2012

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au Conseil pour approbation. Il est conforme au compte de gestion du comptable.

Monsieur MOLLET quitte la salle du conseil.

A l'unanimité (25 voix pour), le Conseil Municipal adopte le compte administratif du budget annexe « les Aucélous » de l'exercice 2012.

Monsieur MOLLET réintègre la salle du conseil.

21 – Adoption du compte de gestion du budget annexe « les Aucélous » de l'exercice 2012

Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil Municipal. Il est consultable en mairie.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget annexe « les Aucélous » de l'exercice 2012.

22 – Vote des taux d'imposition et des taxes locales pour 2013

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de l'an dernier, à savoir :

- Taux de la taxe d'habitation : 14,50%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,60%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,00%

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour 2013 de la façon suivante :

- Taux de la taxe d'habitation : 14,50%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,60%
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,00%

23 – Subvention attribuée à la Fédération Régionale de la MJC Languedoc Roussillon

Dans le cadre du partenariat entre la commune de Teyran et la Fédération Régionale des MJC du Languedoc Roussillon, il est proposé d'attribuer une subvention de 50 410 € à la fédération pour qu'elle continue à déployer les ressources nécessaires à la réalisation de ses missions sur l'année 2013. Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention afférente à cette affaire.

Philippe TOIROT signale une hausse de 4,94% d'augmentation de salaire depuis 2010.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer à la Fédération Régionale de la MJC Languedoc Roussillon une subvention au titre de l'année 2013 d'un montant de 50 410 €.

24 – Vote des subventions aux associations pour 2013

Il est proposé à l'assemblée de délibérer pour l'attribution des subventions aux associations conformément aux propositions présentées dans le projet du budget primitif 2013.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'octroyer les subventions aux associations telles que présentées dans le projet du budget primitif 2013.

25 – Subvention attribuée à la Ligue contre le Cancer : semi-marathon des Vendanges

Suite à la participation de 150 enfants lors du semi-marathon des Vendanges en septembre 2012, la commune a choisi de reverser 150 € à la Ligue contre le Cancer, soit 1 € pour chaque participation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reverser à la Ligue contre le Cancer la somme de 150 € correspondant à la participation des enfants lors de l'édition 2012 du semi-marathon des Vendanges.

26 – Vote du budget primitif 2013

Il est proposé le vote du budget tel que présenté dans le document joint et selon les perspectives définies dans le débat d'orientations budgétaires du jeudi 21 février 2013.

Par 21 voix pour, 4 abstentions (Didier VELLAS, Norbert LAURENT, Arthur GERMAIN, Patrick DUCROS) et 1 voix contre (Maryline VALÉRY), le Conseil Municipal adopte le budget primitif M14 de l'exercice 2013.

27 – Vote du budget annexe M49 (Assainissement) 2013

Il est proposé le vote du budget annexe M49 (Assainissement) tel que présenté dans le document joint.

Par 22 voix pour, 4 abstentions (Didier VELLAS, Norbert LAURENT, Arthur GERMAIN, Patrick DUCROS), le Conseil Municipal adopte le budget primitif M49 de l'exercice 2013.

28 – Renouvellement de la convention relative à la stérilisation des chats

Par délibération en date du 18 février 2010, le Maire a été autorisé à signer une convention avec l'association « Vétérinaires pour tous » pour une durée de trois ans en vue de la stérilisation de chats errants sur la commune pour un montant de 700 €/an.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à renouveler cette convention pour une durée de trois ans.

Par 25 voix pour et 1 abstention (Stéphanie GIMONET), le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à la stérilisation des chats d'une durée de trois ans pour un montant de 700 €/an avec l'association « Vétérinaires pour tous ».

29- Urbanisme : voies et réseaux du lotissement « les Allées de Malrives »

Par délibération du 24 janvier 2013, le conseil municipal a autorisé l'intégration des parcelles section B 2526 et B 2527 concernant les voies et réseaux du lotissement « les Allées de Malrives ».

La convention conclue avec la société Angelotti Sud Terrain prévoyait que les frais de remise des voies et parties communes à la ville seraient à la charge du cédant. Il convient de renseigner cette précision.

A l'unanimité, le Conseil Municipal complète la délibération du 24 janvier 2013 et précise que les frais de remise des voies et des réseaux du lotissement sont à la charge du cédant.

30 – Dénomination des salles du Camp de Liouse

Lors du conseil municipal du 21 février 2013, il a été demandé à l'assemblée délibérante de réfléchir sur une dénomination concernant les nouvelles salles multi-activités. Il est proposé au conseil municipal de nommer ce site, « salles Camp de Liouse ».

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer les nouvelles salles multi-activités « salles Camp du Liouse ».

31 – Représentation des communes à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Les lois du 16 décembre 2010 et du 31 décembre 2012 définissent le nombre et la répartition des délégués des communes dans les communautés de communes. Le Conseil Communautaire de la CCGPSL propose aux communes membres d'approuver la répartition comme ci-dessous :

	Nombre de délégués par commune	Nombre total de délégués
Communes jusqu'à 500 habitants	1	19
Communes entre 501 et 1 500 habitants	2	18
Communes entre 1 501 et 3 000 habitants	3	12
Communes entre 3 001 et 4 500 habitants	4	4
Communes entre 4 501 et 6 000 habitants	5	10
Communes entre 6 001 et 7 500 habitants	6	0
Communes de plus de 7 500 habitants	7	7
Total		70

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la nouvelle répartition des délégués des communes membres de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup.

32 – Création d'une 6^{ème} classe à l'école maternelle et d'une 9^{ème} classe à l'école primaire

Par courrier en date du 12 mars 2013, l'Inspection Académique de Montpellier a informé la Mairie qu'un 6^{ème} poste était créé à l'école maternelle ainsi qu'un 9^{ème} poste à l'école élémentaire.

Il convient que l'assemblée délibérante se prononce sur ces créations de poste au groupe scolaire Jules Ferry.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la création des deux postes précités.

33 – Demande de subvention pour les déplacements modes doux auprès du Conseil Général de l'Hérault

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à solliciter une aide financière auprès du Conseil Général de l'Hérault concernant la réalisation de la deuxième tranche de pistes cyclables à l'avenue de Vendargues.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à saisir le Conseil Général de l'Hérault en vue de l'obtention d'une nouvelle subvention pour la deuxième tranche de réalisation de pistes cyclables sur l'avenue de Vendargues.

34 – Demande de fonds de concours pour les déplacements modes doux auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'autoriser le Maire à solliciter un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup concernant la réalisation de la deuxième tranche de pistes cyclables à l'avenue de Vendargues.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à saisir la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup en vue de l'obtention d'une nouvelle subvention pour la deuxième tranche de réalisation de pistes cyclables sur l'avenue de Vendargues.

La séance est levée à 22h00.

**La Secrétaire,
Kim RIMBAUD**

**Le Maire de Teyran,
Jean-Pierre MOLLET**

**VISA DES CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS LORS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013**